

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absent : 0
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 18 heures 35 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 06 avril 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. GARDE, M. MERLEY, M. MOLET, MME PERROUX, MME CELERIER, M. BAMIERE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A MME PERROUX), MME MAURIN (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

Etait absent : /

MME GODEAS est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/34

Objet : Subvention en faveur de l'association « L'Envol » - modification de la délibération n°2023/08 du conseil municipal du 15 février 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2023-08 du 15 Février 2023 relative au montant de la subvention attribuée à l'association l'Envol pour 2023 à savoir 161 400 €.

Une erreur matérielle s'est glissée dans cette délibération.

Le montant proposé pour l'année 2023 est de 197 200 € et non 161 400 €.

En effet, depuis 2021 et la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG), la participation de la CAF est versée directement à l'association.

En 2022, il a donc fallu rattraper 2 exercices. La subvention a donc été ramenée de 233 000 € (2021) à 161 400 € (c'est-à-dire : 233 000 € – (2x35 800 €)).

Pour l'année 2023 il convient donc de réduire la subvention initiale de 35 800 € seulement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 197 200 € à l'association l'Envol pour l'exercice 2023, pour les crèches Les Moussaillons et Les Lutins du Manoir, soit respectivement 93 500 € et 103 700 €.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 20 AVR. 2023

ID : 031-213105612-20230412-D2023_34-DE

Vu la délibération n°2023-08 du 15 Février 2023 relative au montant de la subvention attribuée à l'association l'Envol pour 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention une subvention de 197 200 € à l'association l'Envol pour l'exercice 2023, pour les crèches Les Moussaillons et Les Lutins du Manoir, soit respectivement 93 500 € et 103 700 €.

Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

